

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite\\_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite\\_020-9-chem | St Antonin ItemSaint Antonin. Péché contre le neuvième commandement](#)

## **Saint Antonin. Péché contre le neuvième commandement**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb020\_f0306

SourceBoite\_020-9-chem | St Antonin

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

---

§<sup>s</sup> Au bain  
ca l'innocence

Peché contra X cdt 306

s. d. n. p. m. h.

Tu ne seras en le f de ton prochain

Il y a surtout des peccés que d'œuvre de chair  
(opéra carnalis)  
mais ont moins grave que de ce commandement.

4<sup>e</sup> Le pénitentié dit qu'il s'en de peccés auxquels  
ils sont liés "ex ratione", ce qui pour dit de mort  
- ~~dit~~ moi de quelle penance - si est-ce  
1 f. mortel → ad hoc de.

- si on peccé à l'ornement, qu'on s'en lempoit de occuper  
de un s'f. m. mais qu'on y revient, il peccé à nouveau.

- si on peccé contrairement, à seul peccé, mais  
d'autant plus grave que l'acte + l'inf.

- si on peccé de ce peccé de penance à l'égard de l'acte  
~~1 f. m.~~ + M. ou à un autre espèce de peccé mortel, n'y a pas

- si on peccé successivement à ce f. l' + m. c'est

- si on y peccé à 1 seul peccé



pas de verso